



Action co-financée par l'Union européenne



Évaluation finale du PIC LEADER +

Présentation du rapport final en comité de suivi

10 janvier 2006

CHÔRA CONSEIL - 6, rue du 8 mai 1945, 75 010 Paris

☎ 01 42 05 92 92 📠 92 93 📧 franck.sottou@chora.fr
www.chora.fr



Trois registres de questions

■ Les figures imposées de l'évaluation

- ✓ Le traitement exhaustif de toutes les questions évaluatives de la Commission
- ✓ La prise en compte des questions « nationales »
 - notamment sur l'intérêt des thèmes fédérateurs, le partenariat et la dimension agricole.
- ✓ Le renseignement des indicateurs chiffrés du Programme opérationnel national

■ La vision de terrain et la vision concrète des acquis, effets de leviers et des freins pour la mise en œuvre

- ✓ Compte tenu des choix de mode de gestion
 - Une analyse menée au travers de 15 études de cas
 - Une analyse renforcée sur la mise en œuvre sensible des volets 2 et 3

■ Les conditions de réussite et scénarios d'évolution pour une approche dans la durée

- ✓ Les nouveaux et les anciens : la question de l'égal accès aux financements
- ✓ La place des agriculteurs et le positionnement de l'axe Leader dans le FEADER
- ✓ La question du chantier toujours ouvert de la coopération.



Point clef n°1 : La capitalisation et la diffusion des résultats

- **La capitalisation et la diffusion des expériences, initiatives et pratiques reconnues comme « pilotes » pour l'ensemble des territoires concernés par le développement rural restent à consolider**
 - ✓ Surtout que la matière « diffusable » commence à être intéressante
 - Avec des résultats notamment en termes d'accueil et de services à la population
 - Compte tenu de l'intérêt reconnu à programmer à partir d'un thème fédérateur
- **C'est une question d'égalité des chances dans l'accès à de tels programmes**
 - ✓ pour tous les territoires concernés et pas seulement pour les professionnels de l'exercice.
- **C'est l'occasion de répondre effectivement à la commande du programme**
 - ✓ Par GAL, au moins 5 fiches de méthode comprenant une analyse des conditions de reproductibilité et de transférabilité.
- **La mobilisation générale de tous les acteurs et partenaires peut être précieuse**
 - ✓ Au travers d'un « Programme national de capitalisation et de diffusion des expériences »
 - mobilisant l'ensemble du partenariat et permettant d'encourager et de planifier sur 2006 et 2007 les échanges et la diffusion des pratiques vis-à-vis des territoires « non GAL » ;
 - ✓ Par l'organisation de réunions spécifiques pour les Présidents de GAL et de Pays ;
 - ✓ Grâce à la mobilisation spécifique du comité scientifique des experts nationaux.



Point clef n°2 : L'articulation des stratégies régionales et locales

- **L'intérêt, démontré à mi-parcours et, confirmé au final, d'une programmation nationale par rapport au précédent programme**
 - ✓ Par une unification et fiabilisation des règles de sélection et des cadres de gestion
 - ✓ Par une capacité accrue d'échanges et de capitalisation
 - ✓ Par une insistance maintenue sur le Partenariat avec les privés

- **Des risques patents d'isolement des actions des GAL en région**
 - ✓ Absence de véritable intégration de la dimension Leader dans la mise en œuvre et le suivi des politiques contractuelles régionales
 - ✓ Absence d'utilisation généralisée des GAL Leader comme des « expérimentateurs » de politiques régionales et départementales innovantes
 - ✓ Absence de systèmes de réassurance et d'implication des SGAR, DRAF et Cellules Europe des collectivités
 - À l'exception, pour tous ces points, de quelques régions et départements

- **Des améliorations concrètes à introduire ?**
 - ✓ Par le choix d'un scénario permettant l'articulation explicite de Leader avec les stratégies des « Territoires de projets » (Pays, Parcs, ...) ;
 - ✓ Par l'organisation d'un suivi de niveau régional en lien avec les autres politiques européennes et contractuelles.



Point clef n°3 : Le soutien aux actions de coopération

■ Un retard qui tient à plusieurs facteurs

- ✓ L'absence et les limites de l'Observatoire européen par rapport à celui de Leader II
- ✓ La mise en œuvre tardive des RIA
- ✓ La faible implication des GAL compte tenu de la priorité donnée au volet 1
 - En notant le sort particulier des « nouveaux » GAL

■ Pour le présent :

- ✓ Une aide pratique sous forme d'un système de parrainage

■ Pour le futur :

- ✓ intégration dans les grilles de sélection des GAL d'un critère réservé à la coopération (critère entrant dans la note et non figurant à titre indicatif)
- ✓ demande auprès de la Commission de mise en place d'un véritable réseau de coopération transeuropéenne comprenant coordination, assistance, appui et valorisation des actions
- ✓ choix d'un scénario sur le mode de sélection et la pré - affectation éventuelle par GAL des enveloppes.



Point clef n°4 : le partenariat

- **L'intérêt du partenariat public / privé est illustré par l'exemple grâce à Leader+**
 - ✓ 75% des GAL français dépassent ainsi le seuil des 50% de privés imposé par la Commission Européenne.
 - ✓ Avec des conséquences pratiques sur le choix des stratégies et des opérations à financer
 - notamment en matière de produits locaux et d'accueil
- **Des conséquences sur les pratiques partenariales des Pays qui, si elles ne sont spectaculaires, n'en sont pas moins appréciables**
 - ✓ En renforçant le rôle « pré – décisionnel » des conseils de développement
- **La faible contribution au développement agricole et l'implication actuelle des acteurs agricoles ne permet pas au partenariat d'atteindre tous ses objectifs**
 - ✓ Compte tenu des potentialités et des possibilités d'intégration des activités et interventions sectorielles agricoles dans une stratégie territoriale globale.
- **Des efforts qui restent à produire pour les femmes et les jeunes**
 - ✓ Avec le besoin de diffuser une alerte auprès des GAL sur l'élargissement des partenariats auprès des femmes (seulement 19% des membres des CP en 2004) et, au premier chef, des jeunes (moins de 1% pour les jeunes de moins de 25 ans).



Point clef n°5 : la gestion

- **La question de la gestion sous forme de « dotation globale » est toujours perçue comme une chance**
 - ✓ même si l'expérience souligne le besoin pour chaque territoire de réunir de nombreuses « conditions de réussite ».
- **La gestion du CNASEA est rendue difficile en l'absence de règlements communautaires « adaptés » spécifiquement aux initiatives de ce genre et en présence de nombreux micro – projets rendant particulièrement sensible la question**
 - ✓ Dans un contexte de renforcement des contrôles tant communautaires que nationaux
- **Des initiatives concrètes sont attendues**
 - ✓ Pour renforcer les capacités de gestion par la multiplication des cycles de formation « instruction – certification »
 - en complément de la mobilisation par les GAL de moyens de gestion adaptés aux enjeux et risques financiers.
 - ✓ Pour illustrer, à l'instar de la procédure 23 000€ de l'Objectif 2, toutes les possibilités de proportionnalité notamment pour les plus petits projets
 - qui se révèlent disposer de très forts effets de leviers
 - Mais qui posent la question du coût administratif par dossier
 - ✓ Pour sécuriser et clarifier des points relevant de la « zone grise »
 - Et bien distinguer ce qui relève des aides d'Etat par rapport aux services d'intérêt général.



Point clef n°6 : la mise en réseau

- **Le programme Leader+ a bénéficié d'une abondante action de mise en réseau**
 - ✓ Agissant à plusieurs niveaux
 - ✓ Permettant à des réseaux de proximité de voir le jour
 - ✓ Favorisant des expériences « inter – régionales »
 - à des échelles qui restent pour certaines à faire évoluer
- **L'ouverture aux territoires « non GAL » peut maintenant être mieux assurée**
 - ✓ Pour répondre à l'objectif initial d'au moins 20% de territoires « non GAL » participant à tous les travaux
 - ✓ Compte tenu d'un faible niveau de mobilisation des élus dans ces réunions d'échanges
- **Et la répartition des rôles peut gagner en lisibilité et en efficacité**
 - ✓ Compte tenu de l'absence de réseaux spécifiquement dédiés à la gestion et l'appui technique (en dehors de l'autorité de gestion – le CNASEA) – une animation à introduire dans le futur de manière spécifique
 - ✓ Compte tenu d'une construction « en cascade » qui peut conduire à des effets d'écrans et à des renvois de responsabilités
 - ✓ Compte tenu d'un travail de capitalisation et de diffusion des expériences à rendre encore plus fluide, inter – actif et productif en lien avec les collectivités régionales, départementales et les experts nationaux.
 - remontée et analyses qualitatives des fiches actions à accélérer et, consultation d'un répertoire par « mots clefs » des opérations pilotes ;



Point clef n°7 : l'évaluation et les systèmes d'information

- **L'utilisation de PRESAGE qui s'est imposée au final comme un moyen à la fois d'unifier, de sécuriser et de partager l'information reste perfectible notamment sur le plan évaluatif**
 - ✓ Par absence de consolidation possible des données et, de hiérarchisation des indicateurs renseignés entre réalisations et résultats attendus
 - ✓ En présence d'un niveau de renseignement par toujours équivalent et cohérent entre GAL
- **L'utilisation pratique de PRESAGE est aussi perfectible sur le terrain**
 - ✓ L'organisation de cycles de formation en présence des animateurs PRESAGE pourrait permettre d'améliorer la consultation par un GAL des données d'autres GAL, et l'utilisation des « extractions ».
 - Les GAL n'utilisant pas de la même façon et souvent très partiellement les différentes fonctionnalités de PRESAGE, Au final, l'idée d'activer une évaluation partagée des performances reste d'actualité
 - ✓ Par la simplification et la bonne connaissance des questions évaluatives communes de la Commission
 - ✓ Par la définition en amont d'un « référentiel évaluatif commun » (REC) centré sur la contribution des GAL aux résultats attendus
 - ✓ Par l'intégration de ce référentiel dans les systèmes d'information et les modèles de rapports d'activités avant même le démarrage des programmations.
 - Et ainsi éviter au maximum les doubles saisies.



CHÔRA (cvra) : dans la Grèce antique, le territoire de la cité, le pays, la région.

L'originalité de la cité grecque (polis) résulte de l'union politique et sociale d'un territoire (chôra) et d'un centre urbain (asty). Elle offre à tous les citoyens, soumis aux mêmes lois, le droit de participer au gouvernement.